

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 JUILLET 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le LUNDI QUATRE JUILLET à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 juin 2016.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, M. Georges CHEVALLIER, Mme Nathalie GILARD, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Damien PENDARIES, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Aurore DUQUENOY donne pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Agnès PREGNO donne pouvoir à M. Alain GARDELLE,
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,
Mme Karine TAMBERI donne pouvoir à Mme Alexandra DUBOIS,
M. Jean-Claude BOUDET donne pouvoir à Mme Maryse WOLFF
M. Jean-Claude AMIEL donne pouvoir à M. Daniel REGIS,

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Michel MORDA,
M. Patrick GUY,
Mme Astrid VILLOING,
M. Ludovic PORTA,
Mme Brigitte ARNAL,
Mme Emilie SERRIS

Mme Corinne BERTIN a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 17

Membres absents : 06
Pouvoirs : 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

En préambule, Monsieur le Maire indique que le dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val'Aïgo a décidé que la crèche de Villemur-sur-Tarn, aujourd'hui associative, sera exploitée en régie à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il réitère ses remerciements à l'Association « Au Royaume des Petits » qui a toujours su allier, qualité d'accueil et gestion financière. Il explique qu'il s'agit pour la Communauté de Communes Val'Aïgo de disposer du même mode de gestion pour l'ensemble des crèches du Territoire.

Il précise que pour le personnel, il s'agira de stabiliser les emplois et qu'une réunion est prévue le 5 juillet 2016.

Il poursuit en indiquant que cette nouvelle compétence « Petite Enfance » amène un nouveau souffle communautaire.

Monsieur le Maire remercie les organisateurs de la Fête de la Musique, qui a rencontré un franc succès ainsi que ceux de la Fête du Terme, la Fête des Filhols et de la manifestation récente au Skate Park.

Adoption du Procès-Verbal en date du 16 juin 2016

Adopté à l'unanimité

1 – Arrêt du projet de la Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (zone NT)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-Adjoint, en charge de l'Aménagement du Territoire qui indique que suite à la consultation qui a eu lieu du 16 juin au 29 juin 2016 inclus, il s'agit d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la zone NT.

Chacun a pu prendre connaissance des divers documents.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'arrêt du projet de la Révision allégée n°1 du PLU telle que présentée.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

2 – Arrêt du projet de la Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (zone NTc)

Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-Adjoint, en charge de l'Aménagement du Territoire indique également que suite à la consultation qui a eu lieu du 16 juin au 29 juin 2016 inclus, il s'agit d'arrêter le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la zone NTc.

Chacun a pu prendre connaissance des divers documents.

Monsieur Daniel REGIS rappelle qu'il faut être prudent sur certaines modifications. Il y a des projets qui parfois ne voient jamais le jour.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement il s'agit de faire partager le risque avec les porteurs de projet.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'arrêt du projet de la Révision allégée n°2 du PLU telle que présentée.*

- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

3 – Modifications du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-Adjoint, en charge de l'Aménagement du Territoire qui indique qu'il s'agit de modifications qui porteront sur les points suivants :

- Adaptation mineure du règlement
- Modification mineure du phasage d'opérations ainsi que de certains principes d'organisation portant sur les secteurs :
 - 1AU1C
 - UM1
 - UM1c
 - UM2
 - 1AU1A
 - 1AU1B
 - 2AU
- Mise à jour de données informatives au sein d'annexes.

Une annexe décrit de manière plus exhaustive ces modifications.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le projet de modifications du PLU.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

4 – Tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de prévoir le recours à des vacataires rémunérés sur la base du SMIC horaire afin de développer des actions telles que les points écoles, les marchés, etc...

Le public pressenti, en particulier pour les points écoles, sont des retraités, en-effet, il s'agit toujours de travailler le lien social et intergénérationnel sur la commune.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'emploi de vacataires pour les actions telles que présentées supra.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

5 – Subvention aux associations

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint en charge des associations, qui indique que l'ASV Cyclisme va recevoir le Club Cyclisme d'Aragon. Il s'agit d'un partenariat qui concerne essentiellement des enfants et adolescents.

Il est proposé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros afin de soutenir cette manifestation.

Monsieur le Maire clôture l'Ordre du Jour

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Nicolas REBEIX indique que dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville, le diagnostic est en cours et qu'un premier retour aura lieu le 13 juillet en Mairie.

Monsieur le Maire indique que plusieurs associations ont demandé l'utilisation de la nouvelle salle de Bernadou pour des activités récurrentes. Il précise que les élus ne souhaitent pas affecter cette salle de manière récurrente en dehors de son utilisation par l'Espace Jeunes.

La séance est levée à 19h40.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Madame GIMENEZ demande des précisions sur la vidéo protection urbaine, en effet, il est fait état dans les « échos » d'un montant de 100 000 euros.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un montant total provisionné pour l'opération et non d'un montant concernant l'étude qui par ailleurs est gratuite et menée conjointement avec un service spécialisé de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire invite toutes les personnes présentes, élus et public nombreux, à assister à la présentation du projet de la vidéo-surveillance. Il précise qu'il s'agit uniquement d'une étape intermédiaire.

Le Secrétaire de séance,


Corine BERTIN



Le Maire,


Jean-Marc DUMOLLIN